

**COMMUNE D'UNIEUX**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU LUNDI 13 MARS 2023**

Le lundi treize mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date trois mars deux mille vingt-trois en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents :** MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON, Gisèle ARSAC, Fabrice CORDAT, Corinne CABUT, Manuel DE SA, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Véronique ROMEYER, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Juliette HAUW, Philippe BEAUNE, Pascal PEYRAT, Jean-Yves CHAUSSIN, Karine RICORT, Nicolas DUTARTRE, Morgane RICHARD, Nathalie DUVAL, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON, Véronique RESSEGUIER, Frédéric BATTIE.

**Pouvoirs déposés :** Mme Agnès PESTRE à M. Fabrice MIALON, Mme Nathalie RAFFIN à M. Daniel RATHIER, M. Stéphane CESARATTO à Mme Véronique ROMEYER, Mme Clémentine PAGNIER à Mme Djida OUCHAOUA, M. Rémi FAVIER à M. Bernard CHAPELON.

**Excusé :** M. Laurent LAFRÉCHOUX.

Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 23 - Nombre de votants : 28

**Désignation de secrétaire de séance :** Mme Gisèle ARSAC

**DÉLIBÉRATION N°2023-03-01**

**OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

Suite à la Commission Gestion-Finances du 28 février dernier et conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et avec les quelques ajouts prévus par la loi NOTRe, les Conseillers municipaux procèdent au Débat d'Orientation Budgétaire préalablement au vote du Budget Primitif 2023.

Les prévisions budgétaires pour 2023, la liste des premières orientations en matière d'investissements, le présent rapport et l'état de la dette constituent le document d'information réglementaire.

**Contexte National**

Ce débat s'inscrit dans un contexte national et international caractérisé par une hausse des coûts de l'énergie et par un redémarrage important de l'inflation.

Cette inflation a engendré un impact relativement important sur notre budget 2022, mais moindre par rapport aux autres communes grâce aux efforts réalisés par la municipalité depuis 2008 pour rénover son patrimoine et le préparer à la nécessaire transition énergétique. Ainsi, en étant à l'avant-garde des politiques d'énergie, nous avons limité les impacts de cette explosion des coûts énergétiques.

Au niveau des politiques de l'État en direction des collectivités locales, celles-ci se traduisent par une disparition de la taxe d'habitation, définitive cette année. Évidemment, l'État ne rembourse pas la

## MISE EN LIGNE LE 05-04-2023

totalité des montants dégrévés. Ceci est très inquiétant pour l'autonomie des communes qui sont pourtant les seuls acteurs publics de proximité pour les citoyens.

Par ailleurs, l'État a annoncé à grands coups de communication des subventions, il nous restera à voir si celles-ci auront une concrétisation dans les faits.

Les membres du Conseil municipal ont été destinataires, en annexe à l'ordre du jour, d'un complément à ce contexte national.

### Les orientations 2023 pour notre commune

Dans la suite du compte administratif 2022, nous prévoyons, pour 2023, une augmentation significative en matière de charges d'administration générale. En effet, en 2022, elles ont augmenté de près de 13%. Cette hausse a cependant été maîtrisée par rapport aux autres communes grâce à notre gestion rigoureuse et notre programme d'investissements en faveur de la réduction des consommations énergétiques. L'augmentation des charges d'administration générale est due en partie à la hausse des prix de l'énergie, mais aussi à la reprise totale des activités en 2022, suite à la sortie progressive de la pandémie en 2021, telles que la restauration scolaire, les activités scolaires et culturelles...

Les dépenses de personnel, que nous veillons à contenir supportables, sont augmentées pour tenir compte de la juste revalorisation du point d'indice, mais évidemment, sans aucune compensation de l'État.

Il sera prévu dans ce budget une somme de 3 401,24 euros correspondant au legs Crépet conformément à la décision du Conseil municipal du 10 octobre 2016.

En 2022, différents plans de relance nous ont permis de réaliser l'agrandissement du site périscolaire et l'isolation thermique de la totalité des façades du groupe scolaire Paul Langevin de Côte-Quart, travaux qui devraient se terminer au 1er semestre 2023. Nous avons également réalisé la rénovation des façades de l'école Claudius Buard du Val Ronzière avec l'installation d'une pompe à chaleur permettant d'atteindre des performances énergétiques intéressantes.

Toujours en 2022, nous avons terminé la transformation de l'ensemble de notre parc d'éclairage public en LED.

**Pas de hausse d'impôts.** Comme nous en avons pris l'engagement, nous ne ferons pas appel à la fiscalité après les décisions prises en novembre 2015, à l'unanimité du Conseil municipal, dans le cadre de la renégociation des emprunts toxiques et de leurs conséquences sur le taux des impôts locaux. **Mais au contraire en 2023, en matière d'impôts, nous allons procéder, comme nous en avons pris l'engagement, à un premier tiers de remboursement de la hausse d'impôts intervenue en 2015/2016** pour sortir des emprunts toxiques. Ce premier tiers, s'élevant à 80 000 €, se traduira par une baisse pouvant paraître minime de la taxe foncière, mais il est important de respecter ses engagements.

**Nous allons poursuivre la gestion rigoureuse** avec toujours la recherche d'économies et le désendettement conformément à notre pratique constante depuis 2008. Cette recherche d'économies de gestion se conjugue avec la volonté de maintenir la qualité et l'efficacité du service public communal, service de proximité pour les habitants. En matière d'autofinancement, nous restons loin du million d'euros pourtant jugé nécessaire par la Chambre Régionale des Comptes et le réseau d'Alerte de la Trésorerie déjà en 2008.

## MISE EN LIGNE LE 05-04-2023

Nous continuerons en 2023 à aider à la bonne marche des associations et nous ne procéderons pas, comme certaines communes, à des baisses de subventions. En effet, nous savons l'importance de la vie de ces associations, l'importance de leur activité et aussi l'importance de la plus-value sociale apportée par les nombreux bénévoles qui agissent quotidiennement dans ces associations.

### Politique d'emprunt :

En matière d'emprunt, cette politique est toujours marquée par la volonté de désendetter la commune. Même s'il s'agit d'une redite, il est important de préciser à nouveau le fondement de cette politique.

Après la sortie définitive des emprunts toxiques, ce budget et les prochains jusqu'en 2029 et 2034 doivent et devront prendre en compte les conséquences de cette renégociation.

Le schéma de l'endettement contenu, que vous trouverez en fin de document, démontre la réalité de nos constats sur les emprunts toxiques qui étaient exprimés ainsi « *Comme nous l'a indiqué le résultat du référendum et aussi le vote unanime du Conseil municipal, nous continuons à considérer que c'était la seule solution responsable. Solution responsable, mais injuste pour les Unieutaires, puisqu'elle aboutit à une hausse d'impôt et aussi à une augmentation de l'endettement.* ».

Nous vous proposons, encore cette année, de poursuivre la politique de réduction de la dette, ce qui nous amènerait à réaliser un emprunt de 500 000 €.

Une question pourrait être posée au Conseil municipal sur l'intérêt ou non de procéder à un emprunt spécifique pour le financement d'autoproduction mutualisée d'électricité par des panneaux photovoltaïques qui pourraient être installés, sous réserve des études complémentaires sur le Pôle des Services, à l'école élémentaire du Vigneron et à l'école du Bourg. Cet investissement complémentaire participerait à la production d'énergie renouvelable et se traduirait par une réduction de nos factures d'énergie.

### Investissements 2023

Pour le Budget Investissement 2023, en recettes en plus de l'autofinancement de 585 000 €, il sera proposé 600 000 € au titre du FCTVA, somme importante, conséquence des investissements réalisés en 2022, mais aussi des subventions pour près de 550 000 € et un emprunt de 500 000 €.

En ce qui concerne les principaux investissements 2023, et toujours sous réserve de l'obtention des subventions annoncées, les grandes lignes qui seront proposées devraient être les suivantes :

- ➔ **Agrandissement du périscolaire du Vigneron, isolation de la toiture du bâtiment et installation de panneaux photovoltaïques pour une autoconsommation mutualisée.**
- ➔ **Isolation thermique de l'école élémentaire du Vigneron : remplacement des menuiseries et isolation de la toiture, changement du système de chauffage et installation de panneaux photovoltaïques pour une autoconsommation mutualisée.**
- ➔ **Isolation thermique de la Mairie.**
- ➔ **Aide municipale à la rénovation urbaine : isolation des logements et sécurisation des commerces.**
- ➔ **Terminaison du programme de travaux du Groupe scolaire Paul Langevin de Côte-Quart.**

## **MISE EN LIGNE LE 05-04-2023**

→ **Aménagement du rond-point Kennedy.**

→ **Fonds de Concours à Saint-Étienne Métropole pour la rénovation de la rue Roger Salengro.**

Les membres du Conseil municipal ont été destinataires, en annexe à l'ordre du jour, des grandes masses budgétaires qui ont été précisées en fonction des procédures prévues par les règles de la commande publique. Les montants sont indiqués dans les pièces envoyées avec l'ordre du jour. Nous avons préparé nos études pour les chantiers d'isolation de l'école élémentaire du Vigneron et de la Mairie en tenant compte des subventions annoncées par l'État (DETR, DSIL, Fonds Vert), la Région, le Département (Fonds Communes Urbaines), et la CAF pour l'agrandissement du site périscolaire du Vigneron. Nous lancerons les travaux en fonction des subventions obtenues.

**Endettement :** voir tableau ci-après.

**Engagements pluriannuels et impacts en fonctionnement des nouveaux équipements :** sans objet.

**Documents :**

- Premières lignes du BP 2023 en matière de fonctionnement (ci-joint).
- Orientations en matière d'investissements pour 2023 (ci-joint).

# MISE EN LIGNE LE 05-04-2023

|                                |
|--------------------------------|
| Date : 24/02/2023 15:59        |
| <b>Endettement pluriannuel</b> |
| <b>COM - VILLE D'UNIEUX</b>    |

Budget : COM - Période : du 01/01/2014 au 31/12/2035 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

## Budget Commune

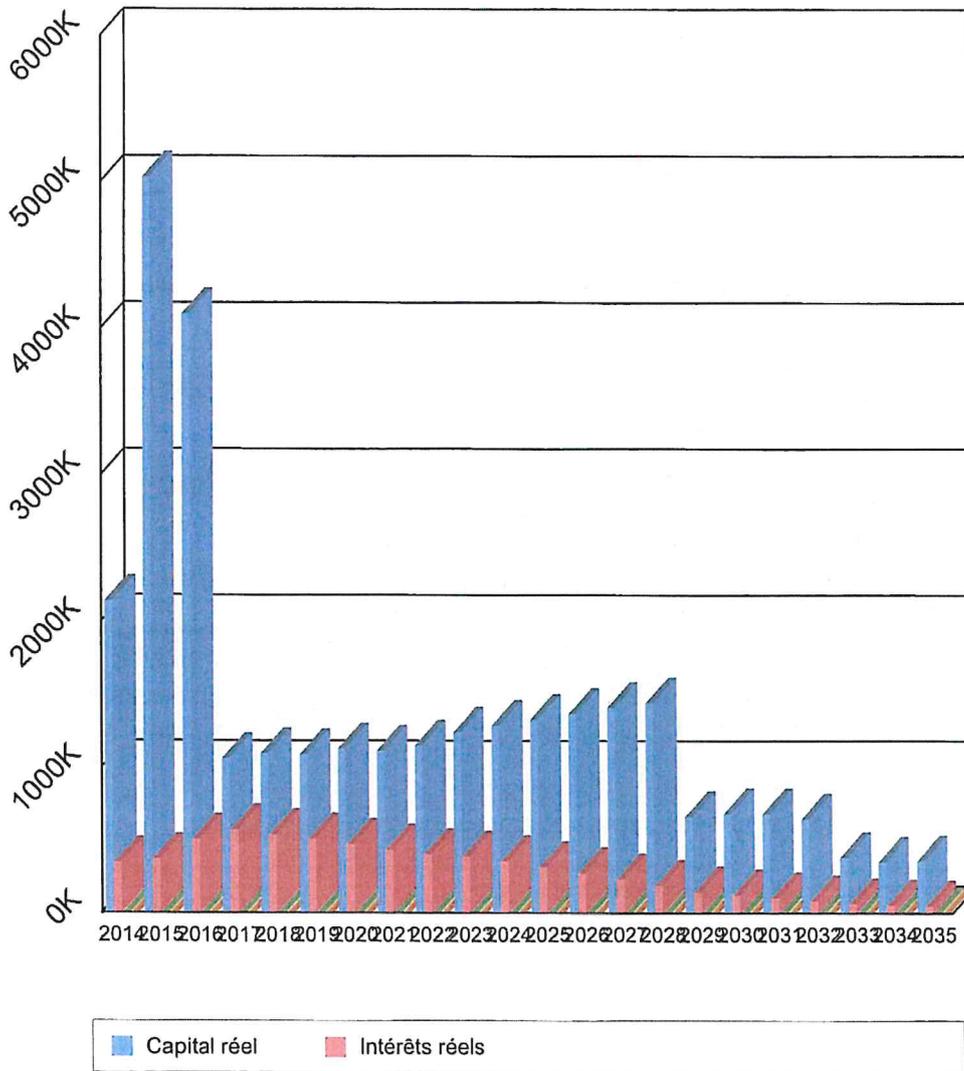
| Exercice | Annuité        | Intérêts     | Capital        | Frais TTC | Commissions TTC | Capital restant dû |
|----------|----------------|--------------|----------------|-----------|-----------------|--------------------|
| 2014     | 2 484 088.58 € | 347 573.97 € | 2 136 514.61 € | 0.00 €    | 0.00 €          | 9 310 040.99 €     |
| 2015     | 5 407 005.04 € | 372 383.72 € | 5 034 621.32 € | 0.00 €    | 0.00 €          | 7 173 526.38 €     |
| 2016     | 4 608 146.45 € | 506 129.68 € | 4 102 016.77 € | 0.00 €    | 0.00 €          | 17 259 517.92 €    |
| 2017     | 1 627 761.76 € | 571 090.32 € | 1 056 671.44 € | 0.00 €    | 0.00 €          | 16 696 125.10 €    |
| 2018     | 1 630 773.34 € | 539 052.24 € | 1 091 721.10 € | 0.00 €    | 0.00 €          | 16 139 453.66 €    |
| 2019     | 1 594 446.67 € | 508 977.80 € | 1 085 468.87 € | 0.00 €    | 0.00 €          | 15 547 732.56 €    |
| 2020     | 1 598 468.91 € | 473 842.82 € | 1 124 626.09 € | 0.00 €    | 0.00 €          | 14 462 263.69 €    |
| 2021     | 1 544 736.69 € | 435 011.83 € | 1 109 724.86 € | 0.00 €    | 0.00 €          | 14 007 637.60 €    |
| 2022     | 1 552 568.34 € | 405 548.04 € | 1 147 020.30 € | 0.00 €    | 0.00 €          | 12 897 912.74 €    |
| 2023     | 1 626 060.82 € | 389 300.00 € | 1 236 760.82 € | 0.00 €    | 0.00 €          | 13 050 892.44 €    |
| 2024     | 1 639 960.46 € | 357 892.93 € | 1 282 067.53 € | 0.00 €    | 0.00 €          | 12 514 131.62 €    |
| 2025     | 1 639 030.45 € | 316 645.32 € | 1 322 385.13 € | 0.00 €    | 0.00 €          | 11 232 064.09 €    |
| 2026     | 1 640 576.72 € | 276 653.83 € | 1 363 922.89 € | 0.00 €    | 0.00 €          | 9 909 678.96 €     |
| 2027     | 1 641 044.36 € | 234 177.55 € | 1 406 866.81 € | 0.00 €    | 0.00 €          | 8 545 756.07 €     |
| 2028     | 1 629 785.85 € | 190 689.90 € | 1 439 095.95 € | 0.00 €    | 0.00 €          | 7 138 889.26 €     |
| 2029     | 804 565.07 €   | 145 955.40 € | 658 609.67 €   | 0.00 €    | 0.00 €          | 5 699 793.31 €     |
| 2030     | 804 650.87 €   | 126 373.22 € | 678 277.65 €   | 0.00 €    | 0.00 €          | 5 041 183.64 €     |
| 2031     | 785 683.99 €   | 106 100.83 € | 679 583.16 €   | 0.00 €    | 0.00 €          | 4 362 905.99 €     |

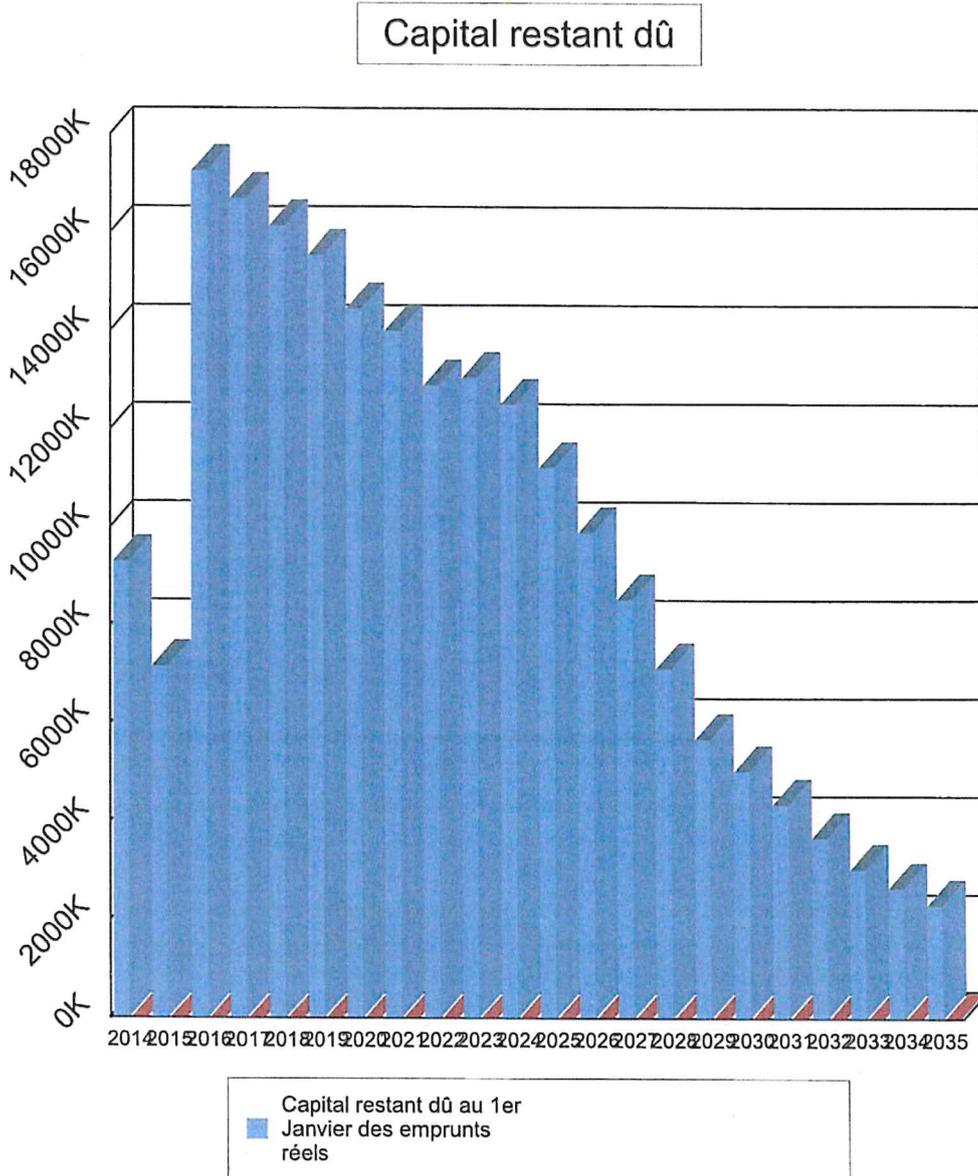
**MISE EN LIGNE LE 05-04-2023**

**Budget Commune**

| Exercice | Annuité      | Intérêts    | Capital      | Frais TTC | Commissions TTC | Capital restant dû |
|----------|--------------|-------------|--------------|-----------|-----------------|--------------------|
| 2032     | 728 626.61 € | 86 009.32 € | 642 617.29 € | 0.00 €    | 0.00 €          | 3 683 322.83 €     |
| 2033     | 448 154.63 € | 66 953.81 € | 381 200.82 € | 0.00 €    | 0.00 €          | 3 040 705.54 €     |
| 2034     | 408 103.79 € | 58 991.25 € | 349 112.54 € | 0.00 €    | 0.00 €          | 2 659 504.72 €     |
| 2035     | 408 277.74 € | 51 253.91 € | 357 023.83 € | 0.00 €    | 0.00 €          | 2 310 392.18 €     |

Diagramme de remboursement





L'assemblée prend acte de ce débat dans le cadre de la procédure budgétaire réglementaire par 23 voix pour et 5 abstentions.

Extrait conforme au registre des délibérations.  
Fait à UNIEUX, le 13 mars 2023.

Le Maire,

Christophe FAVERJON.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203168-20230313-DELIB2023-03-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023



Le Maire,

Pour le Maire et par délégation  
la Directrice Générale des Services  
Marianne PERROT